

Mention BOIS

LE MAGAZINE D'INFORMATION DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

DOSSIER THÉMATIQUE

LA TRANSMISSION REPRISE D'ENTREPRISE

La cession d'une entreprise répond à des enjeux pour le maintien de l'emploi et des savoir-faire sur les territoires. Dans le cas d'une reprise en interne (enfants ou salariés), plus qu'une entreprise, c'est un véritable projet de vie que l'entrepreneur transmet...

MARS 2022

#28

FB FIBOIS
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

03 ■ 04

ACTUALITÉS

Retrouvez l'actualité de la filière bois

04

LES PUBLICATIONS de la filière bois

05 ■ 08

DOSSIER THÉMATIQUE

La transmission-reprise d'entreprise

partie 1 : reprise en interne

09

INNOVATION BOIS

Dahuts :

Les déchets bois deviennent
sources de matières premières

10

PORTRAIT

Gilles AHARONIAN

Dirigeant de l'entreprise Traversier
à Saint-Peray (07),
Président de Fibois Ardèche Drôme

11

AGENDA

CHIFFRES CLÉS

12

ARCHITECTURE

Halle de la Station de pleine nature

Un des Lauréats du Prix Régional
de la Construction Bois
Auvergne-Rhône-Alpes 2021

La filière forêt-bois représente un enjeu fort à la fois économique et environnemental

Avec 400 000 emplois et 60 milliards d'euros de chiffre d'affaires, la filière forêt-bois représente un secteur économique de poids au niveau national mais aussi tout particulièrement dans notre grande région forestière qui pèse à elle seule respectivement 15 % et 17 % du national. Au-delà de ces chiffres, la filière forêt-bois joue un rôle de premier plan pour la décarbonation de notre économie : captation de CO₂ en forêt, stockage dans le bois mis en œuvre et substitution à des matériaux émetteurs. Forte de ses atouts, la filière forêt-bois représente un enjeu fort à la fois économique et environnemental pour nos gouvernants, que les organisations professionnelles ont collectivement rappelé dans le manifeste de la filière forêt-bois en vue des élections présidentielles. 23 propositions ont été formulées pour développer la filière bois en France, elles « fournissent une réponse adaptée au défi de la transition écologique, tout en permettant d'accéder à davantage d'indépendance économique et de créer valeur et emplois au cœur des territoires ». Je ne peux qu'appeler chacun d'entre vous à faire connaître ce manifeste, fruit d'un travail collectif entre France Bois Forêt, France Bois Industrie Entreprises, le CODIFAB et Fibois France.

Si la Règlementation thermique RE 2020, enfin entrée en application depuis le 1^{er} janvier, représente une véritable opportunité de développement pour notre filière, force est de constater que des freins demeurent en ce début d'année : flambée des prix des matériaux et des énergies, problèmes de recrutement mais aussi la guerre en Ukraine qui va déstabiliser notre économie, à peine remise des conséquences de la pandémie.

Parmi les enjeux de la filière bois, figure celui de la transmission-reprise d'entreprise. Sur la totalité des entreprises à céder, tous secteurs économiques confondus, 25 % ne trouvent pas de repreneur et disparaissent, BPI France note « un recul décennal des cessions d'entreprise imputable surtout aux entités sans salariés ». Notre filière ne déroge pas à la règle et nombre de nos chefs d'entreprise sont confrontés à cette problématique que nous avons choisie d'aborder dans le dossier thématique de ce numéro de Mention Bois. Dans ce numéro, nous abordons la transmission familiale et la transmission aux salariés, dans le prochain numéro, nous aborderons la transmission « externe ». Filière d'avenir, les entreprises de la filière bois attirent des repreneurs de tous horizons.

Bonne lecture

Jean Gilbert,
Président de Fibois
Auvergne-Rhône-Alpes



Un geste vert
pour Mention Bois ?

OPTEZ POUR
LE FORMAT
NUMÉRIQUE !

envoyez votre demande à :
contact@fibois-aura.org

LA FILIÈRE BOIS PRÉSENTE SUR MOUTAIN PLANET

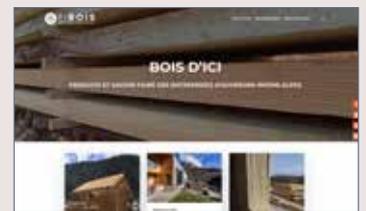
Le salon de l'aménagement en montagne qui aura lieu du 26 au 28 avril à Grenoble accueillera les acteurs de la filière forêt bois pour une première fois. Le matin sera consacré au jury de Canopée Challenge, concours d'innovation de la filière qui a recueilli 115 candidatures françaises dont 29 pour le Sud Est. 10 chefs d'entreprises ou créateurs seront invités à présenter leur projet au cours d'une séance de pitch ouverte au public. L'après-midi, des conférences sur la construction bois et la réhabilitation, en particulier des logements en stations de sport d'hiver, seront organisées par le réseau interprofessionnel à l'attention des élus locaux notamment.

Demande de badge d'accès gratuit au salon auprès de n.dasilva@fibois-aura.org



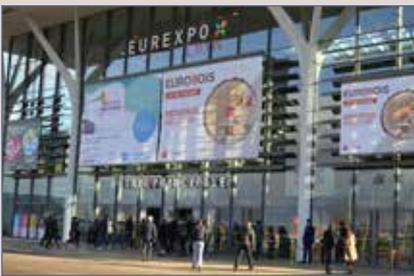
BOIS D'ICI : UN NOUVEAU SITE INTERNET POUR TROUVER DES PRODUITS BOIS LOCAUX

La région Auvergne-Rhône-Alpes dispose d'une grande diversité d'essences de bois locales permettant de satisfaire un grand nombre de besoins des charpentiers-constructeurs, des menuisiers-agenceurs et aménageurs. Le site www.boisdici.org créé par Fibois AuRA référence des entreprises de production et des négoce implantés en région. La gamme de produits en bois local ou français est large : bois de structure massifs, bois de structure aboutés collés, bardages, tuiles et terrasses, bois pour l'intérieur, bois pour la menuiserie et l'agencement, les aménagements paysagers... Le site accueillera prochainement les menuisiers fabricants du territoire régional.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE FIBOIS AURA SUR LE SALON EUROBOIS

Le salon Eurobois, qui devait avoir lieu début février dans un contexte sanitaire contraint, a été reporté du 14 au 17 juin 2022. Fibois AuRA renouvelle son partenariat avec GL Events, l'organisateur, et sera présente sur un stand au cœur du salon mais aussi sur le Campus Eurobois, un espace dédié à l'emploi et à la formation. Fibois AuRA profitera de l'événement pour y organiser son assemblée générale, le 14 juin. Téléchargez votre pass gratuit sur eurobois.net avec le code GMGEN.



UN MANIFESTE DE LA FILIÈRE BOIS POUR LES PRÉSIDENTIELLES

Dans la perspective des élections présidentielles, les acteurs de filière forêt-bois ont décidé d'interpeller les candidats en publiant un manifeste constitué de 23 propositions. Elles visent à accompagner le développement de la filière en France pour que celle-ci joue pleinement son rôle et participe activement à la décarbonation de l'économie et à la souveraineté du pays. Le manifeste est à télécharger sur franceboisforet.fr

PARTICIPEZ AUX OFF DU CARREFOUR DU BOIS

À l'occasion du Carrefour du Bois de Nantes, Fibois AuRA propose aux entreprises d'Auvergne-Rhône-Alpes « Le Off du Carrefour du Bois » les 31 mai et 1^{er} juin prochains : visite du site de 2^{de} transformation de l'entreprise Piveteau Bois aux Essarts-en-Bocage, visite des nouveaux bureaux d'activité d'AIA Life Designers, dîner à la brasserie Little Atlantic Brewery qui fait la part belle au bois dans la réhabilitation et l'aménagement intérieur, et bien entendu visite du salon (programme susceptible d'évoluer).

Différentes formules sont proposées en termes de transport et d'hébergement. Architectes, entreprises bois, maîtres d'ouvrages... inscrivez-vous rapidement en contactant Benjamin Mermet b.mermet@fibois-aura.org



DISPOSITIFS D'AIDE À LA PLANTATION



Les Interprofessions régionales de la filière forêt bois, dont Fibois AuRA, réunies au sein de Fibois France, ont développé la plateforme en ligne Plantons des arbres pour faire connaître l'ensemble des dispositifs régionaux et nationaux d'aides à la plantation d'arbres et au reboisement. Plantons des arbres répond autant aux forestiers qui recherchent des dispositifs de soutien, aux entreprises qui souhaitent défiscaliser en soutenant le renouvellement forestier, qu'aux particuliers qui ont envie de contribuer. La plateforme apporte aussi des informations d'ordre général pour le grand public sur la gestion forestière et la filière.

www.plantonsdesarbres.org



EN SAVOIR PLUS ?
www.fibois-aura.org

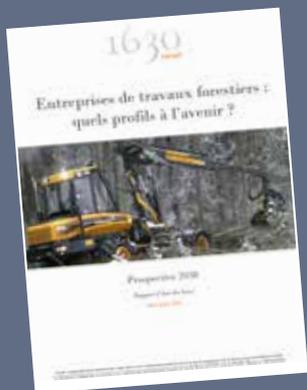
LES Publications DE LA FILIÈRE BOIS



IGN – Disponibilité en bois d'œuvre

Données sur le stock de bois d'œuvre disponible par type de propriété, région, département et essence.

À retrouver sur inventaire-forestier.ign.fr



Entreprises de travaux forestiers : quels profils à l'avenir ?

Cette étude propose une réflexion prospective sur les entreprises de travaux forestiers à l'horizon 2030, en partant d'un état des lieux de ce maillon essentiel pour la filière forêt-bois.



Logements collectifs bois Retour d'expériences

Analyse de 2 réalisations de logements collectifs bois R+6. Publication du CNDDB avec le soutien du CODIFAB.

À retrouver sur cndb.org/ressources/retour-dexperiences/



Poster des chiffres clés de la filière forêt-bois en Auvergne-Rhône-Alpes

Retrouvez tous les chiffres clés de la filière bois régionale sur ce poster réalisé par Fibois AuRA.

Sur demande auprès de contact@fibois-aura.org

L'ISÈRE SE PENCHE SUR LE POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DU ROBINIER FAUX-ACACIA

Le projet Robinier, financé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de l'Isère, a regroupé pendant 3 ans tous les organismes forêt-bois (CNPF, Fransylva, FCBA, Fibois 38, ONF, Cofor 38, Chambre d'agriculture de l'Isère) pour travailler sur le potentiel de développement du robinier faux-acacia en Isère. L'objectif de ce projet était de mieux connaître la ressource, la sylviculture de cette essence en Isère et d'identifier son potentiel de transformation et de valorisation. Le contexte forestier actuel est en effet marqué par les incertitudes liées aux changements climatiques et aux dépérissements d'essences autochtones telles que le châtaignier ou le frêne et les forestiers s'interrogent sur les essences adaptées à ces évolutions.



Le robinier, déjà présent en petite quantité, intéresse particulièrement car il présente un fort potentiel de valorisation. En effet, c'est la seule essence tempérée de classe d'emploi 4 ne présentant pas par ailleurs de coulures de tanins parfois disgracieux comme le chêne ou le châtaignier. Les enseignements de ce travail sont multiples et ont été exposés lors d'un séminaire le 14 janvier 2022 disponible en replay sur la chaîne youtube du CNPF.

FIBOIS AURA VOUS DONNE RENDEZ-VOUS À ARCHITECT@WORK

La 6ème édition du salon Architect@work aura lieu à la Halle Tony Garnier à Lyon les 11 et 12 mai prochain. Hautement qualitatif, cet événement propose la découverte de plus de 400 nouveaux produits présentés par 176 industriels de la construction dans une scénographie originale. Il s'adresse à un public composé principalement d'architectes, architectes d'intérieur et bureaux d'étude. Fibois AuRA s'est associé aux organisateurs pour présenter l'exposition des 10 ans du Prix National de la construction bois et organiser la remise du prix régional de la construction bois 2022 le mercredi 11 mai à 12h15, celle-ci sera précédée à 11h d'une conférence sur l'architecture bois organisée avec le Club Oui au Bois. Pré-enregistrement obligatoire pour l'obtention de son badge d'accès direct et gratuit au salon sur www.architectatwork.fr



LA TRANSMISSION - REPRISE D'ENTREPRISE

PARTIE 1 • REPRISE EN INTERNE



LBSA, scierie de feuillus, reprise par ses salariés il y a 10 ans

La cession d'entreprise est un moment clef dans la vie d'un entrepreneur : pour 85 %* d'entre eux, la priorité reste l'avenir de l'entreprise et la pérennité de l'activité, loin devant toute attente de profit.

Les 20 000 entreprises de la filière forêt-bois d'Auvergne-Rhône-Alpes sont essentiellement des TPE et PME, 12 000 d'entre elles sont unipersonnelles. Et c'est bien souvent avec l'arrivée de l'âge de la retraite du chef d'entreprise que se pose la question de la transmission. Les solutions sont diverses pour peu qu'on s'y prenne à l'avance. La transmission en interne, soit familiale soit par les salariés, est une solution courante pour les chefs d'entreprise de la filière forêt-bois. Nous vous proposons des témoignages d'expériences réussies de transmission interne dans ce numéro et traiterons des transmissions externes et des dispositifs d'accompagnement dans le prochain numéro de Mention bois de juin 2022.

Certaines entreprises de la filière forêt-bois sont confrontées à des difficultés de reprise. Ce constat est particulièrement vrai pour les entreprises de travaux forestiers, dont le caractère majoritairement unipersonnel est un véritable frein à la reprise, mais aussi pour les scieries, qui pour nombre d'entre elles

finissent par une fin naturelle d'activité. Quand il s'agit de céder une entreprise, une préparation adéquate est gage de succès. Une étude confiée en 2017 par Fibois AuRA au cabinet Idéo sur le sujet, avait mis en exergue le manque d'anticipation des dirigeants, comme principale source d'échec de la reprise.

ANTICIPER : LE MAÎTRE MOT D'UNE TRANSMISSION RÉUSSIE

Plusieurs raisons expliquent le manque d'anticipation des dirigeants. Parmi les arguments évoqués figure le manque de temps pour appréhender les conditions de transmission : « Tout ce travail de préparation est chronophage et hors exploitation de l'entreprise. Devant une telle complexité, on baisse vite les bras. »

Le cadre fiscal français, non incitatif, pousse également les dirigeants à rester à la tête de leur entreprise, afin d'échapper le plus longtemps possible à la taxation de la

plus-value de cession. Autre raison régulièrement rappelée : le frein psychologique du chef d'entreprise qui s'est investi sans compter dans son projet entrepreneurial et qui envisage difficilement de « passer la main ».

Le cédant est le plus souvent aussi le dirigeant et, durant de longues années, il a imprimé sa marque tant en interne que dans les relations de l'entreprise avec son environnement. Un changement de tête peut être source de fragilisation. Bien maîtrisé, il offre cependant de formidables opportunités de développement grâce au souffle nouveau toujours apporté par le repreneur.

Pour les entreprises en général et les scieries en particulier, qui ont de forts besoins capitalistiques, il y a un intérêt majeur à ce que ces entreprises se transmettent de façon sécurisée et efficace, afin que le nouvel élan donné se traduise en développement effectif.

La promotion des mécanismes et des bonnes pratiques de la transmission, la préparation de

“ Bien maîtrisé, un changement de tête offre de formidables opportunités ”

TÉMOIGNAGE

→ Patrice Janody,

Président de LBSA, scierie de chêne à Viriat (01), 80 salariés

« Il faut être patient dans une reprise et laisser le temps de mûrir ce projet »

Cela fait 27 ans que je suis dans l'entreprise... et 2022 marque les 10 ans de notre reprise avec mes 2 associés. Dès 2008, nous étions 4 cadres à intégrer le directoire dans l'objectif de transmission. Nous sommes 3 repreneurs à être allés jusqu'au bout du processus de reprise qui a pris fin en 2012.

L'entreprise était déjà structurée, avec des conseillers juridiques et financiers, et les dirigeants portaient une réelle volonté de transmettre dans de bonnes conditions, ce qui est le préalable indispensable.

Nous, les repreneurs, avons dû rassembler un apport non négligeable compte tenu de l'activité fortement capitalistique de notre secteur, puis monter un business plan avec notre expert-comptable. Le gros du travail était le financement de la reprise : il fallait déterminer la valeur de l'entreprise puis faire coïncider avec nos capacités de remboursement. Avec cela, nous sommes allés chercher des financeurs, au départ les banquiers de l'entreprise et de la région, dès 2011. Notre situation était compliquée, l'entreprise était sous plan de continuation, ce qui excluait l'accès aux crédits bancaires. Le 1^{er} projet de reprise a capoté en août 2011. Nous avons dû nous remotiver pour remonter un projet, il faut être patient dans une reprise et laisser le temps de mûrir ce projet. Pour ce 2^e plan, nous sommes allés chercher BPI qui a été incontournable (Oseo à l'époque), avec un accompagnement de qualité.

Nous n'avions alors qu'une solution : purger le plan de continuation qui devait encore durer 3 ans, cela a nécessité de nombreuses opérations financières. En parallèle, nous avons travaillé avec de nouveaux partenaires bancaires et monté une holding. Nous avons aussi obtenu un prêt d'honneur avec le Réseau Entreprendre qui a été un vrai coup de pouce. Nous avons pu continuer à investir durant cette phase de reprise, ce qui est indispensable à notre activité.

Le fait d'intégrer le directoire dès 2008 nous a permis de mieux comprendre les rouages de l'entreprise et la gestion de celle-ci. Nous avons d'ailleurs récemment intégré 2 cadres comme associés pour prévoir la suite dès aujourd'hui.

La reprise d'une entreprise par des salariés n'est pas la plus facile car nous sommes passés du statut de collègues à celui de dirigeants. Il faut arriver à faire comprendre ce changement aux collaborateurs, cette nécessaire prise de recul sur les situations, ce qui change les relations humaines. Mais nous avons pu compter sur la fidélité de nos collaborateurs, qui nous ont fait confiance et que nous avons tous gardés. Nous avons conduit une évolution et non une révolution.



Patrice Janody au centre entouré de ses 4 associés

l'entreprise, l'accompagnement du cédant, la formation et l'accompagnement du ou des repreneurs, la mise en relation efficace entre cédant et repreneur sont autant de facilitateurs. Afin de favoriser la transmission des entreprises, des points de vigilance et des étapes clés sont à respecter par le dirigeant qui souhaite céder sa société :

- Se préparer à l'enjeu : mûrir son projet, réfléchir en amont aux différents aspects de la cession,
- Prendre conseil : la cession réussie d'une entreprise exige des connaissances précises dans beaucoup de domaines : financier, administratif, juridique, social, fiscal... ; qui relèvent de spécialistes,
- Identifier son marché : envisager les différents types d'acquéreurs possibles,
- Diagnostiquer et évaluer l'entreprise : dresser un état des lieux complet avant d'approcher le marché,
- Monter son dossier : la fiscalité de la cession est un sujet en soi car elle varie fortement selon qu'il s'agit d'une entreprise individuelle ou d'une société, qu'elle s'effectue à titre onéreux ou gratuit,
- Approcher le marché : identifier le canal de diffusion qui mettra le cédant, dans le laps de temps le plus court possible, en contact avec le maximum de candidats sérieux,
- Conclure l'affaire en suivant un processus juridique très précis.

LA TRANSMISSION : UN PROCESSUS TRÈS LONG

Une bonne anticipation est primordiale pour réussir une transmission d'entreprise, quelle que soit sa forme. Ainsi, la transmission se prépare au moins 5 ans avant la cession, et idéalement 10 ans en amont si le dirigeant veut avoir le temps de définir ses priorités (maintenir l'entreprise dans la famille, assurer le maintien des emplois, valoriser au mieux l'entreprise avant cession, etc.) et la stratégie qui en découle (former les éventuels repreneurs en interne, réaliser les investissements les plus pertinents, etc.). En outre, une fois la décision de la transmission prise, la procédure prend entre 14 et 18 mois au minimum. Les repreneurs mettent de 6 à 15 mois pour reprendre une affaire, dont 6 à 8 mois habituellement consacrés à la recherche de la cible. 8 mois sont nécessaires pour mener à bien les négociations avec les cédants et l'obtention du financement s'étale sur 3 mois en moyenne.

L'INDISPENSABLE PHASE DE TRANSITION

Il est important pour le cédant de travailler avec le repreneur durant la période de

TÉMOIGNAGE

→ **Luc Chanal,**

Directeur d'ELP bois à Chaumont-le-Bourg (63), en cours de transmission à son fils, Jules

« La transmission est un passage difficile psychologiquement pour le cédant : il faut laisser le repreneur s'émanciper »

Je suis en train de transmettre la scierie ELP bois à mon fils Jules, qui a déjà repris les parts de mon frère avec qui j'étais jusqu'alors associé. Mon frère et moi sommes heureux d'avoir un repreneur dans la famille. Je pense l'accompagner jusqu'à ma retraite... ou du moins tant qu'il a besoin de moi ! Jules est entré comme salarié en 2018 après sa formation. Il est devenu actionnaire et président de la société en octobre 2020. Je le sens déjà à l'aise dans beaucoup de domaines de l'entreprise.

Actuellement nous développons ensemble l'entreprise, avec de gros investissements qui correspondent au projet que Jules a souhaité engager. Nos partenaires bancaires classiques nous accompagnent sur cette transmission d'un point de vue financier, et pour permettre un bon échelonnage en continuant d'investir fortement. Aujourd'hui, nous sommes à la recherche d'un bras droit pour développer la société aux côtés de Jules et me permettre de prendre de la distance petit-à-petit.

La transmission est un passage difficile psychologiquement pour le cédant : il faut laisser le repreneur s'émanciper, se mettre en arrière. Je me rappelle de ma reprise à la suite de mon père, c'était difficile tant qu'il était dans l'entreprise, donc je comprends qu'il faut que je laisse de la liberté à Jules, que je ne lui fasse pas d'ombre. Nos visions divergent parfois, il me faut être présent pour le conseiller et le soutenir mais toujours le laisser choisir. Jules est très à l'écoute, nous sommes rarement en désaccord. L'aventure Bois Collé d'Auvergne (usine de collage montée en partenariat avec d'autres scieurs et des charpentiers) m'a aidé aussi pour préparer cette transmission.

Ce n'est pas de tout repos mais j'ai confiance en mon successeur !



Luc et Jules Chanal

transition. L'accompagnement du cédant va permettre au repreneur de faciliter la transition avec les salariés, de collaborer sur les dossiers et contrats en cours ou de présenter le nouveau dirigeant aux clients et fournisseurs.

LA REPRISE FAMILIALE

La reprise par un ou plusieurs enfants favorise bien souvent la pérennité de l'entreprise et présente des avantages fiscaux. Les relations cédant et repreneur étant fondées sur la confiance et la loyauté, le chef d'entreprise est soucieux de laisser à son successeur un outil opérationnel et en bon état. Elle peut cependant être source de problèmes si la succession n'est pas bien anticipée et notamment par rapport à l'obligation de maintenir l'égalité entre les héritiers repreneurs et non repreneurs. Pour le ou les repreneurs, le poids de l'héritage familial peut sembler lourd, il est le garant du fruit de toute une vie de travail, qu'il doit continuer à faire fructifier. Il doit imprimer sa marque et parfois s'imposer alors qu'il n'est pas rare que le cédant ait du mal à "décrocher", à tourner la page et à confier l'entière responsabilité à son ou ses enfants. La passation des pouvoirs peut s'avérer difficile : le repreneur doit s'imposer en tant que "patron" et gagner la confiance des salariés, des clients et des autres partenaires de l'entreprise. Comme toute reprise d'entreprise, elle doit être anticipée.

TÉMOIGNAGE

→ **Magali Guillarme,** co-dirigeante de l'entreprise GPF Production, fabricant de fermetures bois à Balbigny (42)



« Rien ne nous a été imposé, nous avons chacun fait ce choix »

Mes parents ont créé GPF en 1971 et la transmission de l'entreprise familiale n'était pas quelque chose d'écrit... Au début des années 2000, mes parents se sont sentis bousculés par la forte emprise de l'informatique sur les organisations et les débuts du numérique... 2 choix s'offraient à eux : vendre ou transmettre. On a fait le choix de reprendre d'abord avec mon frère Christophe il y a 17 ans. Il travaillait dans un groupe à l'étranger et aspirait à changer de taille d'entreprise, moi j'avais fait des études de commerce et je sortais d'une année en auditrice libre à l'École Supérieure du Bois. Mon 2^e frère Sébastien, qui travaillait en Asie, nous a rejoints 4 ans après.

Rien ne nous a été imposé, nous avons chacun fait ce choix. Il y a eu une longue transmission, mon père, qui disposait du savoir-faire technique et du portefeuille client, est resté 10 ans et ma mère, à la comptabilité gestion, a arrêté depuis seulement 3 ans. Notre arrivée correspondait avec le départ à la retraite du directeur technique, nous avons reçu l'organisation de l'entreprise avec 2 grandes évolutions primordiales pour le maintien de l'activité : la mise en place d'un ERP et l'investissement dans une chaîne de finition... 5 ans après on lançait les bois de pays. Le partage des responsabilités s'est fait naturellement, selon les compétences et affinités de chacun : Christophe a un profil technique et finance, Sébastien, commerce et RH et moi, commerce et communication. Les grandes décisions sont prises collégialement, on échange beaucoup tous les 3.

Une bonne communication entre générations favorise la réussite d'une transmission familiale. L'expérience professionnelle des enfants extérieure à l'entreprise a aussi été un gage de réussite.

CONFIER LES RÊNES DE SON ENTREPRISE À CEUX QUI ONT AIDÉ À LA FAIRE GRANDIR

La transmission à un ou plusieurs salariés est souvent un choix de cœur pour les dirigeants. Le savoir et les équipes restent en place, la transition est douce, notamment dans le lien avec les clients et fournisseurs et les salariés repreneurs sont des continuateurs très motivés. Une étude d'Oseo de 2010 montre que cette solution réduit de 20 % à 50 % le risque de disparition dans les 5 ans.

TÉMOIGNAGE

→ Mathieu Ducrot,

Gérant de la Scop Atelier des Gambins à Fleurieu/Saône (69)

Comment un stage de découverte de 3^e conduit à la gérance de la menuiserie

J'ai découvert la SCOP Atelier des Gambins lorsque j'étais collégien à l'occasion de mon stage de découverte de 3 jours. L'expérience m'a plu et j'ai décidé de faire mon apprentissage dans cette menuiserie pendant 5 ans.

À la fin de mon apprentissage, j'aurais aimé découvrir autre chose, mais le gérant a réussi à me retenir.

D'ouvrier, je suis devenu chef d'atelier en 2016, et en mars 2019, j'ai été élu à l'unanimité à la gérance de la SCOP.

4 personnes ont été embauchées depuis, ce qui fait désormais une équipe de 8 dont 3 salariés associés et 2 apprentis. Bientôt 2 nouveaux associés s'engageront dans la SCOP.

L'ancien gérant est resté un an pour m'épauler, suivre les chantiers et les clients. Aujourd'hui, je ne regrette rien, j'apprécie particulièrement la solidarité entre collègues au sein de la SCOP.



Thomas BERTIN-MOUROT (salarié et associé) et Mathieu DUCROT (Gérant) de la Scop Atelier des Gambins.



INFORMATION GÉNÉRALE DES SALARIÉS DANS LES ENTREPRISES DE MOINS DE 250 SALARIÉS

L'article 18 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 a instauré un dispositif d'information des salariés des sociétés de moins de 250 salariés, tout au long de la vie de l'entreprise, sur les possibilités de reprise d'une société par les salariés.

Cette loi a été complétée par le décret n° 2016-2 du 4 janvier 2016. Elle comporte deux volets, un général et un spécifique adapté à chaque entreprise.

Le volet général comporte obligatoirement :

- ✓ les principales étapes d'un projet de reprise d'une société, en précisant les avantages et les difficultés pour les salariés et pour le cédant ;
- ✓ une liste d'organismes pouvant fournir un accompagnement, des conseils ou une formation en matière de reprise d'une société par les salariés ;

✓ les éléments généraux relatifs aux aspects juridiques de la reprise d'une société par les salariés, en précisant les avantages et les difficultés pour les salariés et pour le cédant ;

✓ les éléments généraux en matière de dispositifs d'aide financière et d'accompagnement pour la reprise d'une société par les salariés.

Le volet spécifique à chaque entreprise comporte une information générale sur les principaux critères de valorisation de la société, ainsi que sur la structure de son capital et son évolution prévisible.

Le cas échéant, une information générale sur le contexte et les conditions d'une opération capitalistique concernant la société et qui est ouverte aux salariés complète ce volet spécifique.

LA SCOP, UNE SOLUTION AUX NOMBREUX AVANTAGES

Pour ceux qui estiment que l'entreprise est le fruit d'une aventure collective construite autour de valeurs humaines et d'exigences économiques, la transmission aux salariés par l'intermédiaire d'une SCOP présente de nombreux avantages. Tout en étant des entreprises à but lucratif, les statuts des SCOP apportent des réponses aux attentes de ceux qui y travaillent, salariés comme dirigeants. Les salariés détiennent au moins 51 % du capital et 65 % des droits de vote. Ce sont les dirigeants qui pilotent la société au quotidien mais ils sont élus dans les assemblées générales auxquelles participent les salariés associés.

Avec un taux de survie de 73 % à 5 ans, la pérennité des SCOP est nettement

supérieure à la moyenne à celle des entreprises classiques (60 %). Les règles spécifiques de répartition des bénéfices confèrent aux SCOP une plus grande solidité financière, le résultat est en effet réparti en 3 parts : 25 % minimum est attribué aux salariés (40 à 45 % en pratique) sous forme de complément de salaire ou de participation

“ Les intérêts des salariés-repreneurs et ceux du cédant sont convergents... ”

pendant 5 ans, 16 % minimum est mis en réserve dans l'entreprise (40 à 45 % en pratique) et le solde pour les associés. Les intérêts des salariés-repreneurs et ceux du cédant sont convergents : le cédant voit le maintien d'une entreprise qu'il a dirigée, voire créée, les salariés s'investissent pour éviter un rachat par un groupe ou un investisseur recherchant une rentabilisation et peut-être une délocalisation. Ces reprises favorisent l'économie locale avec le maintien d'emplois.

En Auvergne-Rhône-Alpes, tout secteur confondu, c'est une quinzaine d'entreprises qui sont reprises chaque année par leurs salariés sous forme de SCOP.

SCOP BTP fédère en AuRA plus de 100 entreprises dont 60 % valorisant le bois.



LA SCOP D'AMORÇAGE

La SCOP d'amorçage facilite la transmission progressive des PME saines aux salariés : ils ont jusqu'à 7 ans pour racheter la majorité du capital.

Pendant cette période, ils restent majoritaires en droit de vote.

Plus d'infos :

<https://www.jetransmetsamesalaries.fr/>





Dahuts : Les déchets bois deviennent sources de matières premières

Dahuts est prototypiste et fabricant de mobilier zéro déchet et réalise des agencements sur mesure pour les professionnels. Tous les éléments sont conçus et fabriqués au sein de l'atelier artisanal, à la manière des Dahuts.

Basée à Annecy, l'entreprise Dahuts « Déchets à Haute Utilité Territoriale Savoie » est née en 2018 de la volonté de deux hommes, Bruno Rey et Christian Chanal, de donner une seconde vie à des matières délaissées ou sous valorisées par les industriels. Entre leurs mains, des « déchets bois » deviennent des sources de matières premières à part entière, transformées pour devenir des pièces uniques, mais reproductibles à travers une démarche « d'upcycling industriel* ».

Le parcours professionnel de Bruno Rey lui a permis d'œuvrer dans de nombreux secteurs : Éducation Nationale, Start up, Industrie et commerce de proximité... Ces expériences l'ont amené à conclure que « la croissance est un pilier de l'économie d'aujourd'hui mais elle est non tenable à long terme ». Lassé du marché de l'emploi, il a dû se recycler. Il se tourne alors vers le développement durable. De son côté, Christian Chanal, « boiseur » et artisan adepte du réemploi, vient de vendre ses parts dans une structure qu'il a fondé 10 ans auparavant, il a besoin de renouveau et souhaite amener sa créativité à un projet qui colle à son éthique : passer du déchet au design.

La rencontre des deux hommes fait naître le concept de Dahuts. Leur devise « Prospérer sans nuire » implique de fabriquer localement, sans impacter négativement l'environnement, en valorisant les Hommes et les matières du territoire. Les deux hommes ont entrepris d'appliquer le « reverse design » ou « ingénierie inversée** » afin d'imaginer et de concevoir du mobilier responsable et durable à partir des déchets captés. Ils ont tous deux des rôles très complémentaires : avec un fonctionnement agile et collaboratif, le dirigeant Bruno Rey apporte la matière, gère le quotidien administratif de l'entreprise, et « l'artisan » (mi-artiste mi-artisan), Christian Chanal laisse parler son imagination pour créer des nouvelles pièces fonctionnelles et design.

Pour se fournir en matière, Bruno Rey noue des partenariats avec des industriels locaux. Le premier partenaire qui leur a fait confiance est NTN-SNR, Mobalpa emboîte le pas et devient un partenaire de choix, Boivin Industrie complète l'approvisionnement et permet d'envisager du mobilier d'extérieur. L'association RochExpo fait sa part, lors de la déconstruction et reconstruction de son site. Elle mène un chantier de démolition exemplaire et circulaire, lequel permet de sauver et capter des poutres de lamellé collé qui font de très beaux plans de travail massifs 100 % upcyclés.

Lors de sa première année, la jeune entreprise a reçu une reconnaissance par le CIRIID*** et a remporté 4 prix, dont le trophée régional « Initiative RSE Entreprise ». La phase d'expérimentation est un succès. La preuve de leur concept était validée. Pour ses 3 ans, Dahuts remporte le trophée Éco-Tremplin dans la catégorie Made in local. De nombreux aménagements sont réalisés, au sein de petites ou grandes entreprises, on citera notamment Somfy, Botanic, Leztroy, Ökofen France, Hydrostadium, voire des entreprises plus éloignées : WECK (Bordeaux) et Sten (Levallois Perret). Le volet approvisionnement et artisanal du projet étant rempli, l'entreprise a noué un partenariat stratégique en vue d'industrialiser son activité afin de répondre à la forte demande. La fabrication du mobilier en série est confiée à l'APEI

(Association de Thonon et du Chablais) qui emploie des travailleurs adaptés. Ce partenariat répond à la volonté des dirigeants d'ajouter une dimension sociale à leur projet qui veut concilier 3 valeurs autour de l'innovation :

- Économique afin de créer de la valeur sur le territoire ;
- Écologique pour réduire l'impact carbone ;
- Sociale dans le but de valoriser l'Homme et la matière.

Depuis sa création, Dahuts a mis sur pied toute une gamme de mobiliers BtoB et vend via son site une gamme amenée à se développer pour le marché de mobiliers BtoC. Les deux collaborateurs souhaitent aujourd'hui enrichir leur matériau-thèque, développer leur catalogue de produits et poursuivre une démarche de sensibilisation auprès des industriels locaux.

Prochain défi : monter un projet à empreinte carbone nulle avec un industriel. Les déchets bois captés dans une entreprise seraient réemployés sur le site même qui utiliserait le mobilier issu de l'Upcycling*, et la boucle vertueuse serait bouclée...

Aujourd'hui l'entreprise « détourne » 15 tonnes de bois d'emballage destiné à la combustion et 1,5 tonne de panneaux ; demain elle vise à doubler

ces chiffres avec le déménagement vers un local plus spacieux. Avec l'agrandissement, deux recrutements sont prévus : une personne à la production et une personne en communication-vente.

*Upcycling ou le surcyclage consiste à transformer des déchets en produits de qualité supérieure

**Ingénierie inversée : partir de la matière disponible et de ses qualités et limites intrinsèques, et non d'une modélisation en bureau d'étude pour fabriquer les modèles. La conception se fait directement à l'atelier

***CIRIID : Centre International Ressources et Innovation pour Développement Durable



Gilles AHARONIAN

Dirigeant de l'entreprise Traversier à Saint-Peray (07),
Président de Fibois Ardèche Drôme

Pouvez-vous nous présenter votre parcours ?

Je suis né dans le secteur de Valence, mon père était charpentier et dès l'âge de 10-12 ans j'allais sur les chantiers avec mon frère. Vers 15 ans, j'ai passé un CAP charpente puis je suis parti faire le tour de France entre 1987 et 1991, période durant laquelle j'ai passé un BP charpente puis un Brevet de Maîtrise. Je suis resté quelques années à Grenoble où je donnais des cours de traits de charpente le soir pour la Fédération des Compagnons mais je voulais revenir dans ma région d'origine et me mettre à mon compte.

J'ai d'abord travaillé comme salarié dans l'entreprise Traversier pendant 4 ans et je me suis mis à mon compte comme charpentier en 1998 avec mon frère. Maurice Traversier m'avait fait la proposition de reprendre son entreprise, j'ai accepté en 2002. Pendant 10 ans, on était associés puis il est parti à la retraite en 2011. Aujourd'hui, je suis en train de transmettre le flambeau depuis 1 an à un jeune qui souhaite reprendre l'entreprise, je passerai les rênes de la direction fin 2023.

Quelle est a été l'évolution de l'entreprise Traversier depuis sa création ?

L'entreprise a été créée en 1973 avec une activité principalement axée sur la rénovation et la charpente avec une clientèle de particuliers. Elle s'est développée pour passer de 5-6 salariés à une quinzaine dans les années 90. À cette période, un petit bureau d'étude a été intégré, ce qui a permis de mettre un pied dans les marchés publics. L'activité charpente lamellé collée et couverture a été développée, au détriment du marché de la rénovation.

Dans les années 2000, nos marchés traditionnels se sont inversés : nous étions à 30% sur le privé et 70% sur le public. Nous nous sommes orientés vers l'ossature bois et sommes passés à 25 salariés. Jusqu'en 2015-2017, boostée par la RT 2012, notre activité s'est développée sur la construction bois et la surélévation.

En 2017, les marchés publics se sont fait plus rares, la concurrence plus présente, avec des prix de plus en plus tirés. Nous sommes alors revenus sur le marché privé, avec des clients très différents : du particulier au grand groupe de

type Eiffage. Le marché public ne représente plus aujourd'hui que 5% de notre activité.

Quelles sont aujourd'hui vos perspectives de développement ?

Avec la période Covid et les changements de municipalités, on ne pourrait plus vivre des marchés publics aujourd'hui. De par nos contacts avec les architectes, on sent qu'il y a des projets qui se dessinent mais rien de concret pour l'instant. Je ne suis pas sûr que la RE 2020 fasse bouger le

marché, ça va apporter un peu plus de complexité technique et administrative. Il faudra surmonter les difficultés de recrutement pour que l'entreprise se développe. Nous cherchons en permanence du personnel et pas forcément des profils qualifiés, mais juste des personnes motivées qui ont envie de travailler.

Vous êtes Président de Fibois Ardèche Drôme depuis 2021, qu'est-ce qui vous a motivé à vous impliquer dans le réseau interprofessionnel ?

Nous sommes adhérents depuis longtemps, une quinzaine d'année, ça nous permettait de voir ce qui se passait dans la filière. J'ai constaté que l'interprofession a bien

développé l'utilisation du bois dans la construction. Depuis 2 ou 3 ans, je me suis un peu plus impliqué et j'ai accepté de prendre la Présidence il y a quelques mois. Je m'appuie beaucoup sur le directeur, mon rôle est de représenter la profession et de prendre les décisions avec l'équipe de Fibois et les administrateurs.

Qu'attendez-vous d'une interprofession ?

Elle doit impulser et accompagner des projets qui concourent au développement des entreprises. Elle doit bien sûr poursuivre son rôle de promotion du bois dans la construction, elle a un rôle de VRP auprès de la maîtrise d'ouvrage. Et puis enfin, elle doit être une encyclopédie vivante du bois, le contact incontournable et automatique pour tout porteur de projet bois.



À VOS AGENDAS !

- 17 mars** : En visioconférence, retour d'expériences de 4 signataires du Pacte Bois-Biosourcés d'Île-de-France

- 24 mars** : Massification de la rénovation et marchés EnergieSprong en AuRA, à Lyon (69)

- 6 au 8 avril** : Forum international bois construction à Nancy (54) et Épinal (88)

- 7 avril** : Conférence sur le management des jeunes générations en Isère (lieu à définir)

- 8 avril** : Conférence sur le management des jeunes générations à Rillieux la Pape (69)

- 28 avril** : Jury Sud-Est de Canopée Challenge au salon Mountain Planet à Grenoble (38)

- 6 mai** : Webinaire Carsat sur la prévention des risques professionnels

- 11 mai** : Remise des trophées du Prix régional de la Construction Bois à Architect@work précédée d'une conférence Architecture bois avec le Club Oui au bois à Lyon (69)

- 1er au 3 juin** : Carrefour du Bois avec un espace Auvergne-Rhône-Alpes (12 exposants) à Nantes (44)

- 9 juin** : Webinaire Métiers et emplois de la filière forêt-bois en Auvergne-Rhône-Alpes

- 14 au 17 juin** : Salon Eurobois à Lyon Eurexpo (69) avec assemblée générale de Fibois AuRA le 14 juin

- 17 au 26 juin** : Nuits des Forêts, programme complet sur nuitsdesforets.com

EUROBOIS

LE SALON DU BOIS, DES TECHNIQUES DE TRANSFORMATION ET DE L'AGENCEMENT

14-17 JUN 2022
EUREXPO LYON FRANCE



DEMANDEZ VOTRE BADGE D'ACCÈS SUR EUROBOIS.NET AVEC LE CODE **PMTSP**



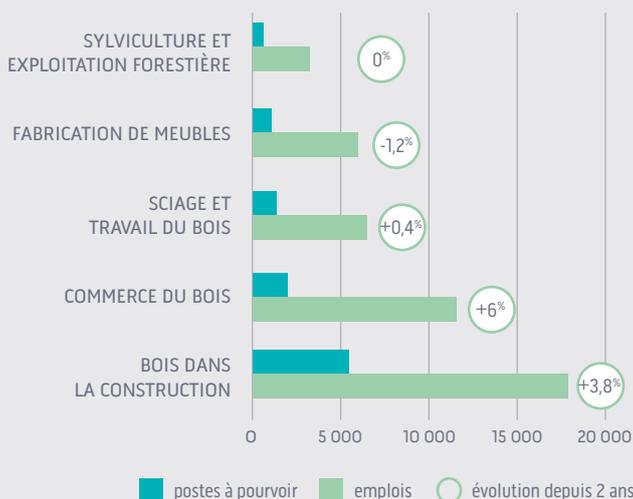

FORMATIONS À VENIR [programme à retrouver sur www.fibois-aura.org/construction/offre-de-formation]

<p>FORMATION STABILITÉ D'UN BÂTIMENT BOIS / ASSEMBLAGES / PRÉDIMENSIONNEMENT D'ÉLÉMENTS BOIS</p> <p>▼</p> <p>28 avril à Lyon (69)</p>	<p>MUR À OSSATURE BOIS : CONCEPTION / RÉALISATION / DÉFAUTHÈQUE</p> <p>▼</p> <p>7 avril à Clermont-Ferrand (63) et 5 mai à Rumilly (74)</p>	<p>CONCEPTION DES BÂTIMENTS BOIS ET SÉCURITÉ INCENDIE</p> <p>▼</p> <p>14 avril à Clermont-Ferrand (63)</p>	<p>PLANCHER TRADITIONNEL BOIS : FONCTION / GÉNÉRALITÉS / COMPOSITION / DÉFAUTHÈQUE</p> <p>▼</p> <p>19 mai à Clermont-Ferrand (63) et 9 juin à Rumilly (74)</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

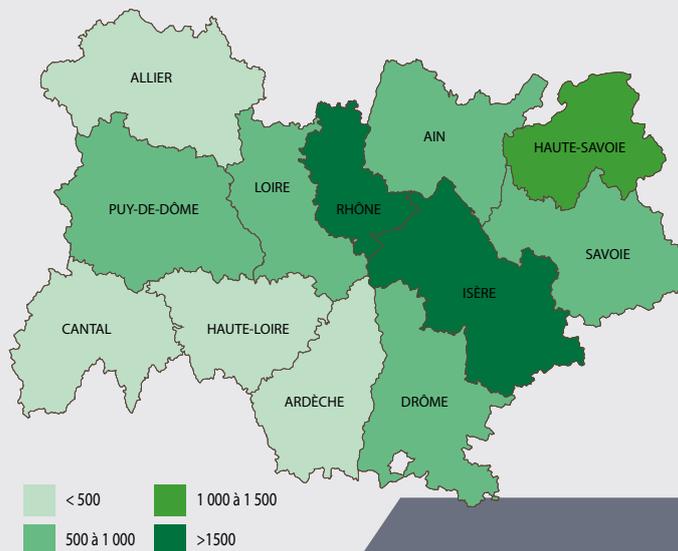
Chiffres clés

Emplois salariés dans la filière forêt bois en région Auvergne-Rhône-Alpes

- 45 000 SALARIÉS : +2,8 % en 2 ans
- 9 900 POSTES à pourvoir en 2022



Prévisions de recrutements par département



HALLE DE LA STATION DE PLEINE NATURE - MANDAILLES-SAINT-JULIEN (15)

“ Une charpente à couples pour la halle de Mandailles, en référence aux granges-étables du Cantal ”

Atelier du Rouget Simon Teyssou & Associés

Très fréquentée en période estivale, Mandailles-Saint-Julien est labellisée Station de Pleine Nature depuis l'été 2019. Située à l'entrée du Grand Site de France du Puy Mary, dans le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, la commune voit passer de nombreux randonneurs et traileurs.

Articulant plusieurs échelles, le projet comprend la construction d'une halle destinée à abriter des marchés et événements divers, la réhabilitation d'une ancienne école en espace d'accueil des sportifs, l'aménagement des espaces publics adjacents et la renaturation de la berge sud de la Jordanne.

L'architecture de la halle se réfère à la typologie de la grange-étable de la vallée de Mandailles-Saint-Julien : un bâtiment adapté à la pente disposé à la perpendiculaire du cours d'eau pour s'encaster dans le sol. C'est dans le système constructif, l'écriture et les matériaux que se donne à lire la réinterprétation

de cette typologie. Ainsi, la couverture en acier Corten à petite onde est une évocation des tôles ondulées rouillées qui ont remplacé le chaume des granges-étables depuis longtemps. Cette teinte est aussi celle des fougères et des hêtres qui font vibrer les coteaux à l'automne.

Le choix des matériaux raconte le rude climat cantalien : tout ce qui est soumis aux intempéries est en acier Corten, tout ce qui est protégé est en bois. La charpente en lamellé-collé de douglas purgé d'aubier de la région est une réinterprétation de la charpente à couples des fermes cantaliennes, sans panne ni chevron, comme une coque de bateau inversée. Elle est contreventée par des pignons en béton, teintés dans la masse en écho à la pierre volcanique, et s'équilibre sur de fins poteaux métalliques.

UN DES LAURÉATS 2021



Année de livraison : 2019
Surface de plancher : 200 m²
Bois consommé : 36 m³
Coût total HT : 554 333 € HT
Coût du lot bois : 82 475 € HT

INTERVENANTS DE LA CONSTRUCTION

Maîtres d'ouvrage : Communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac (15), Commune de Mandailles-Saint-Julien (15)

Maîtres d'œuvre / Mandataire : Atelier du Rouget Simon Teyssou & Associés (15), Agence associée : Atelier de Saint-Céré, Mathieu Bennet & Associés (46)

Bureau d'études structure bois : BIM.B (82)

Bureau d'études thermiques : EUCLID (15)

Entreprises bois : Atelier de Chaudronnerie du Cantal (15), Bouysse Menuiserie (15), Atelier Ferrière Deberry (15)

Fournisseurs de bois : Bois Collé d'Auvergne (63), Scierie Dubot (63), Scierie ELP Bois (63), Scierie Bonhomme (15), Gédibois-Ducros (63), Scierie Filaire (43)

ATELIER DU ROUGET SIMON TEYSSOU & ASSOCIÉS

46, av du 15 septembre
 15290 LE ROUGET
 04 71 46 90 24
 courrier@atelierarchitecture.fr



©Benoît Alagard Photographie



Siège social
AGRAPOLE
 23, rue Jean Baldassini
 69364 Lyon cedex 07
 04 78 37 09 66

Site Clermont-Ferrand
MAISON DE LA FORÊT ET DU BOIS
 10, allée des Eaux et Forêts
 63370 Lempdes
 04 73 16 59 79

contact@fibois-aura.org



www.fibois-aura.org